

INFORMATION ASSURANCE

Pour les licenciés UFOLEP pratiquants des activités aquatiques R2.

Votre association Club GAMBETTA, a souscrit auprès de l'APAC :

Une assurance collective Multirisque – Adhérents/Association qui comprend la garantie « Responsabilité Civile » obligatoire.

La licence UFOLEP vous octroie en outre une garantie « Individuelle Accident » de base.

Vous pouvez souscrire une option supplémentaire pour élever les plafonds de garanties.

(Voir ci-dessous le tableau des garanties)

CIP : Complémentaire Individuelle de Personnes

CIP Option 1

CIP Option 2

CIP Option 3

Votre association dispose de notices individuelles précisant les tarifs et les conditions de souscription

	Plafond	Plafond	Plafond	Plafond
Nature des Garanties	Garantie de base	CIP Option 1	CIP Option 2	CIP Option 3
Frais de soins accident	7.623€	7.623€	7.623€	7.623€
Prothèse dentaire	336€	336€	336€	336€
Lunettes de vue et lentilles	610€	610€	610€	610€
Prestations complémentaires	458€	1.525€	1.525€	1.525€
Invalidité permanente :				
- De 1 à 50%	30.490€ x taux	76.225€ x taux	76.225€ x taux	76.225€ x taux
- De 51 à 100%	91.470€ x taux > 50% Maximum 60.980€	228.674€ x taux > 50%	228.674€ x taux > 50% (sans excéder 152.450€)	228.674€ x taux > 50%
Décès par accident		15.245€	30.490€ + 7.623€ au conjoint + 3.812€ par enfant à charge (capital total maximum de 60.980€)	Sans élévation

Observations : L'option 3 est seulement réservée aux mineurs n'exerçant pas une activité salariée ou aux étudiants jusqu'à 25 ans inclus fiscalement à charge de leurs parents. Le capital de base de 7.623€ demeure acquis. L'option 1 ou 2 est cependant accessible à ceux-ci.

Tarifs 2018/2019 UFOLEP	1,30€	27,05€	39,05€	25,05€
-------------------------	-------	--------	--------	--------

NOM :

Prénom :

Le :

Date et signature obligatoire

Du licencié UFOLEP ou, si mineur,

Du représentant légal

Document à retourner au Club Gambetta accompagné du règlement, pour l'option éventuellement choisie.